



La prochaine séance **extraordinaire** du conseil municipal de Bromont se tiendra à l'hôtel de ville situé au 88, boulevard de Bromont, le **jeudi 12 janvier à 16 h 00**.

Notez que l'inscription n'est plus obligatoire, mais qu'au besoin la Ville se réserve le droit de limiter le nombre de participants sur place sur la base du premier arrivé.

Les citoyens admis à l'hôtel de ville devront suivre les consignes habituelles de désinfection des mains à l'entrée. La santé publique recommande le port du masque dans les endroits publics achalandés.

Webdiffusion

La séance du 12 janvier 2023 ne sera pas webdiffusée.. Elle pourra cependant être visionnées en différé à l'adresse suivante : bromont.net/administration-municipal/proces-verbaux/ dans les jours suivant la séance.

Périodes de questions

**** Règle de 5 minutes/personne pour poser une question.**

Les citoyens présents peuvent poser des questions aux élus lors de la:

- 1^{ère} période de questions (durée de 30 minutes), suit immédiatement l'ouverture de l'assemblée. Les questions doivent porter sur un sujet à l'ordre du jour.
- 2^e période de questions (durée de 30 minutes), à la fin de la séance. Les questions doivent porter sur un sujet à l'ordre du jour.

Les citoyens qui ne sont pas présents à la séance peuvent poser des questions aux élus :

- en acheminant leur question portant sur l'ordre du jour à greffe@bromont.com jusqu'au jour de la séance à 15 h 00. Toutes les coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone) doivent être inscrites dans le courriel afin que nous puissions vous contacter s'il y a lieu.

Dépôt de pétition

Le dépôt de pétition n'est pas permis lors d'une séance extraordinaire.



**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
12 JANVIER 2023, À 16H00**

- 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
5. RÈGLEMENTS
6. AFFAIRES COURANTES
 - 6.1 FINANCES ET TRÉSORERIE
 - 6.2 TRAVAUX PUBLICS
 - 6.3 SERVICES TECHNIQUES
 - 6.3.1 Demande d'aide financière pour la sécurisation des abords des écoles Chantignole et Saint-Vincent-Ferrier
 - 6.4 LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 6.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.6 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 6.7 URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
 - 6.8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 6.9 DIRECTION GÉNÉRALE
 - 6.10 RESSOURCES HUMAINES
7. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE
8. AFFAIRES NOUVELLES
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 LEVÉE DE LA SÉANCE